

NOM et Prénom de l'élève

.....
Classe : TERMINALE BAC PRO

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Ce dossier d'inscription doit être dûment complété et remis, accompagné des pièces ci-jointes :

*Le règlement intérieur sera inséré dans le carnet de correspondance donné à chaque élève
et devra être signé à la rentrée.*

Documents remis dans le dossier d'inscription	A conserver par le représentant légal	A remettre au Lycée le jour de l'inscription
Feuille « Liste des pièces à fournir »	✓	
PARTIE VIE SCOLAIRE		
Trousseau – Matériel obligatoire à la rentrée	✓	
Demande d'autorisation utilisation photographie		✓
Charte élève d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias		✓
Règles de vie de l'internat		✓
Fiche de régime de sortie des internes		✓
Photocopie de la carte d'identité		✓
Photocopie du livret de famille		✓
Attestation d'assurance scolaire et de responsabilité civile Assurance fortement recommandée afin de couvrir les risques pouvant survenir lors des trajets domicile – lycée Assurance obligatoire pour les élèves participant à des activités périscolaires		✓
Certificat médical d'inaptitude partielle à la pratique de l'éducation physique et sportive		FACULTATIF
Note d'information des associations du Lycée (MDL – UNSS)	✓	
Participation financière pour associations du Lycée (MDL – UNSS)		FACULTATIF
Fiche d'inscription – UNSS		FACULTATIF

PARTIE SECRETARIAT		
Fiche de renseignements avec photo à coller		✓
PARTIE INTENDANCE		
Règlement du service de restauration et d'hébergement <u>Page 4 à retourner signée</u>		✓
Fiche paiement des frais scolaires – Mandat SEPA		✓
2 relevés d'identité bancaire - Personne qui paie les frais scolaires - Personne qui reçoit les aides		✓
Fiche intendance avec photo à agraffer		✓
Photocopie du livret de famille		✓
3 timbres		✓
INFIRMERIE		
Fiche d'urgence		✓
Information relative à la protection des mineurs		✓
Questionnaire médical		✓
Carnet de santé ou photocopie des vaccinations		✓
Numéro de sécurité sociale <u>de l'élève</u> (INDISPENSABLE) : il figure sur l'attestation des droits des parents, à défaut, faire la demande à la CPAM)		✓